

# LES AXES DE PROGRES

## AXE 1

### Enjeu :

Offrir aux chasseurs la continuité des modes de chasse traditionnels et proposer de nouvelles pratiques.

### Mesure 1-1 :

Entrer dans une démarche rigoureuse de conservation et de développement du patrimoine cynégétique.

### Objectif :

À partir d'un découpage bio géographique du département, identifier les zones propices au développement des espèces, à leur répartition/absence/présence afin d'intervenir de façon scientifique et technique.

### Moyens proposés :

#### Petit gibier :

- ◆ reconstruire des populations de Lapins dans le département en utilisant tous les moyens légaux, techniques et scientifiques pour y parvenir.
- ◆ travailler en partenariat pour reconstituer ce patrimoine cynégétique avec les instituts de recherche, la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Office National des Forêts, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les professionnels agricoles et sylvicoles.
- ◆ développer dans les zones favorables à l'accueil de cette espèce, des sites de prélèvements afin d'envisager des transferts.
- ◆ limiter l'intervention humaine sur les manipulations et favoriser l'immunité naturelle.
- ◆ développer la Perdrix rouge et la réimplanter sur les sites où elle existait à partir de souches naturelles.
- ◆ poursuivre dans les conditions de faible densité ou d'absence d'animaux, les efforts de repeuplement en Lièvre d'Europe à partir de "reprises" ou d'animaux certifiés.
- ◆ passer de populations plus ou moins "artificialisées" vers des populations naturelles (cas du Faisan).
- ◆ maîtriser les prélèvements pour toutes les espèces (nombre de jours de chasse et quantité).
- ◆ contribuer à la mise en oeuvre d'orientations particulières pour les espèces fragiles (Grand Tétras).
- ◆ expérimenter des territoires pilotes sur des opérations d'implantation d'envergure.
- ◆ réapprendre à chasser avec un chien.
- ◆ suivre de façon précise les fluctuations des migrateurs afin de prélever de façon raisonnée cette providence.
- ◆ prendre des mesures fermes à l'encontre des braconniers.

### Mesure 1-2 :

Contribuer à atteindre l'équilibre agro-sylvo cynégétique.

### Objectif :

Parvenir à un consensus acceptable et partagé au niveau départemental avec les partenaires directement concernés par le Grand gibier.

### Moyens proposés :

#### Grand gibier :

- ◆ tendre à généraliser les plans de gestion sur tous les massifs Audois sous réserve des bilans des P.G.C.A. en cours.
- ◆ gérer les prélèvements de façon qualitative jeunes/adultes/mâles/femelles.
- ◆ assurer la formation des chasseurs de Grand gibier.
- ◆ interdire l'agrainage appropriatif sur le territoire audois.
- ◆ adapter la chasse au sanglier dans les réserves.
- ◆ maintenir cette espèce à son niveau actuel de prélèvements.
- ◆ établir une bio cartographie de zones de développement de certains grands gibiers (Chevreuil, Isard, Cerf, Mouflon, etc.).
- ◆ améliorer les connaissances sur le Grand gibier.
- ◆ développer une éthique de la chasse au Grand gibier dans la tradition et les honneurs.
- ◆ développer la recherche de sang.
- ◆ valoriser la venaison du Grand gibier et la gastronomie.
- ◆ ouvrir cette chasse à l'extérieur sur les communes ayant peu de chasseurs.

### Mesure 1-3 :

Développer de nouvelles pratiques de chasse pour les Chasseurs d'aujourd'hui et les rendre plus attractives pour un nouveau public.

### Objectif :

Allonger les périodes de chasse en proposant de nouvelles pratiques.

### Moyens proposés :

- ◆ développer le tir à l'approche des Chevreuils qui peut débuter dès le 1<sup>er</sup> Juin.
- ◆ inciter les associations à s'engager pour tirer à l'approche un certain nombre d'animaux (Cerf, Chevreuil, Mouflon, Isard).
- ◆ mettre en place le tir sélectif pour certaines espèces présentant un dimorphisme génétique ou des formes atypiques voire accidentelles.
- ◆ développer la chasse à l'arc et la formation sur cette pratique.
- ◆ autoriser la chasse à courre sur le Lièvre et le Lapin hors période de chasse.
- ◆ démocratiser la chasse au vol et la développer sur les espèces sédentaires et migratrices.
- ◆ revoir pour certaines espèces, les dates d'ouverture et de fermeture de façon à mieux équilibrer la chasse.
- ◆ favoriser le développement de la petite vénerie.
- ◆ ouvrir certains territoires la chasse à courre du Grand Gibier et du Renard.
- ◆ promouvoir la chasse photographique.
- ◆ favoriser l'arrivée des jeunes chasseurs dans les équipes en place.